



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur
François DESEILLE
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline
JACQUEMARD
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ESPACE PUBLIC**Aménagement du Parc Eiffel - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre VNF et Ville de Dijon**

Le 5 mai 2023, Voies Navigables de France (VNF) et Dijon Métropole ont signé un protocole d'engagement visant à valoriser et redynamiser le canal de Bourgogne sur le territoire métropolitain.

Les ambitions partagées se regroupent autour de 4 axes de coopération :

- renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les habitants de la métropole ;
- conforter la fonction écologique du canal ;
- développer le potentiel touristique sur et aux abords de la voie d'eau ;
- garantir une gestion optimale de la voie d'eau et de ses abords.

Dans le cadre de ce protocole, les 2 partenaires se sont engagés à conduire deux études :

- l'une par Dijon métropole en vue d'élaborer d'ici fin 2024 avec l'ensemble des parties prenantes un plan d'actions de développement de la voie d'eau et de ses abords ;
- l'autre par VNF portant sur la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement des ports et de la halte de Bretenière.

En parallèle, la ville de Dijon investit 4,120 M€ TTC dans le cadre de l'aménagement de la phase 1 de la mise en œuvre du projet Parc Eiffel.

En vue de ces travaux qui débuteront à l'automne 2024, il est apparu judicieux d'examiner dès à présent un partenariat entre VNF et la Ville de Dijon afin de coordonner les travaux inhérents à l'aménagement du parc Eiffel et à la requalification de l'infrastructure portuaire portée par VNF.

Dans la mesure où lesdits travaux relatifs à l'infrastructure portuaire concourent également à la requalification du Port du Canal, il a été décidé que la ville de Dijon participerait à cet investissement.

Afin de réaliser l'ensemble de ces travaux simultanément dans les meilleures conditions techniques, juridiques et financières, les parties ont décidé de s'associer afin de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique.

Les travaux consisteront en :

- la reprise des quais maçonnés (remplacement des pierres, rejointoiement) ;
- le nettoyage des quais surélevés en béton ;
- la démolition des marches, plots et bornes électriques ;
- la mise en place de bollards ;
- la création de réseaux eau potable, électricité, assainissement, fibre ;
- la réfection du garde-corps du déchargeoir hydraulique ;
- la mise en place de la signalétique fluviale
- la fermeture au public de l'écluse.

L'enveloppe financière prévisionnelle du projet inhérent aux travaux de l'infrastructure portuaire, objets de cette convention est de 700 080 euros TTC, soit 583 400 euros HT.

La clé de répartition finale entre les parties est la suivante :

- 30 % du montant des travaux et de la MOE liée HT supportés par la ville de Dijon, pour un montant maximum de 175 020 HT;
- 70 % du montant des travaux et de la MOE liée HT supportés par VNF, pour un montant maximum de 408 380 euros HT.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive et tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)